



## Skandia protège les CGPI des aléas boursiers

Pour préserver l'épargne de leurs clients lors des baisses des marchés financiers tout en leur faisant profiter des éventuels rebonds, Skandia a conçu, à destination des CGPI, une nouvelle **option d'arbitrage automatique** disponible au sein de son contrat d'assurance vie **Skandia Archipel**. Cette option d'arrêt des moins-values relatives avec retour automatique sur les marchés fondé sur un critère financier se décompose en **trois phases**. La première permet de déclencher le **désinvestissement total** d'un support dont la baisse a franchi un seuil de moins-value préalablement défini par le souscripteur, sur la base du plus haut niveau de valorisation du support atteint. Dans la deuxième phase, les sommes désinvesties viennent alimenter un **support transitoire** sélectionné par le souscripteur en fonction des fonds proposés par Skandia (fonds en euros ou fonds monétaire). Troisième phase : Skandia va observer quotidiennement les valorisations du fonds source afin d'identifier la date de retour sur les marchés. Dès que la tendance est réorientée à la hausse, les sommes sont **réinvesties automatiquement** sur le support d'origine.

■ Sujets liés : assurance vie, CGPI, Skandia, Marchés financiers